



LABORATOIRE DE RECHERCHES
SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES SUR
LES SYSTÈMES ORGANISÉS ET LES MOBILITÉS

LASMO

(Ex LASANEA)



REVUE DEZAN

VOLUME 11, NUMERO 2, 2023

UAC, DECEMBRE 2023



DEZAN

VOLUME 11, NUMERO 2, 2023

UAC, DECEMBRE 2023

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr Codjo Timothée TOGBE (MC)**

R E V U E D E Z A N

Volume 11, NUMERO 2, Décembre 2023

Directeur de publication

Professeur IMOROU Abou-Bakari

Rédacteur en Chef

Dr Codjo Timothée TOGBE (MC)

Comité Scientifique

Professeur Michel BOKO (Bénin), Professeur Prospère I. LALEYE (Sénégal), Professeur Albert TINGBE-AZALOU (Bénin), Professeur Francis AKINDES (Côte d'Ivoire), Professeur Maxime Da CRUZ (Bénin), Professeur Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Professeur Yendoukoa Lalle LARE (Togo), Professeur Albert NOUHOUAYI (Bénin), Professeur Gautier BIAOU (Bénin), Professeur Mamoudou IGUE (Bénin), Professeur DANIQUE TAMASSE Roger (Togo), Professeur Rock MONGBO (Bénin), Professeur Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Professeur Séri DEDY, Professeur Elisabeth FOURN (BENIN), Professeur Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO), Professeur Roch Apollinaire HOUNGNIHIN (Bénin), Professeur Codjo Adolphe KPATCHAVI (Bénin), Professeur Abou-Bakari IMOROU (Bénin), Dr Emilia AZALOU-TINGBE (MC) (Bénin) et Professeur Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO)

Comité de Lecture

Professeur Sylvain ANIGNIKIN (Bénin), Professeur Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Professeur Albert TINGBE AZALOU (Bénin), Professeur Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), Professeur IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin), Professeur MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), Professeur MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

SOMMAIRE	
LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : L'EXEMPLE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COLLINES AU BENIN OROU Zakary & ABDOU Mohamed	7
DYNAMIQUES D'APPROPRIATION SOCIALE ET USAGES SPORTIFS DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES POPULATIONS DU GRAND-LOME DOUTI Boaman Jovit Majoie	26
STRATEGIES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DE KARIMAMA FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE Imorou YAROU	45
SAVOIRS LOCAUX SUR LA GESTION DE L'HYGIENE MENSTRUELLE A AKPRO-MISSERETE Bernice GBEBIOHO	65
POPULATIONS ALLOCHTONES ET CHEFFERIE EN MILIEU URBAIN ABIDJANAIS: LE CAS DES SENOUFO-NIARAFOLO DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE KONE Gnénéfola & KONKOBO Maman	84
ANTHROPOLOGIE IMPLIQUEE DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO : L'EXPERIENCE DU <i>CENTRE ÉCOLOGIQUE ALBERT SCHWEITZER SUISSE</i> SAVADOGO Zalissa & ZERBO Roger	105
SIGNALEMENT D'HARCELEMENT SEXUEL DANS LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE DANHOUE Gogoué Jean Claude	123
IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX AU TOGO : EXPÉRIENCES DE LA COMMUNE OGOU 1 FALLADEMA Magnoudéwa Espoir & LAWANI Ayemi Akessime	139
L'HUMAIN DANS L'APPROCHE DU TRANSHUMANISME DIOMANDÉ Hamidou	158
APATRIDES A L'EPREUVE DES PRESTATIONS EDUCATIVES A KOUDOUGOU DANS LA REGION DE MARAHOUE (COTE D'IVOIRE) FOFANA Karidja épouse KONE	172
DETERMINANTS DE DECROCHAGE SCOLAIRE A BOPA (BENIN) DJOHOSSOU Codjo Marius	191

POLITIQUES DE PARENTE LA CIRCULATION DES ENFANTS AU DAHOMY/BENIN AU XXE SIECLE

Erdmute Alber

*Lehrstuhl für Sozialanthropologie, Universität Bayreuth, D 95440 Bayreuth
0049 921 554121, erdmute.alber@uni-bayreuth.de*

Résumé

En Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement dans le nord de la République du Bénin, confier des enfants en bas âge à des proches, qui sont alors considérés comme leurs parents sociaux, reste encore répandue de nos jours. Cette pratique remonte à l'époque précoloniale. Elle est documentée par écrit depuis le début du XX^e siècle. Jusqu'à présent, on n'a guère pris en compte le fait qu'elle a fortement influencé l'exercice de la domination coloniale et post-coloniale dans le nord de la colonie du Dahomey et au Bénin. Parallèlement, les pratiques de garde d'enfants ont évolué en fonction des changements politiques intervenus dans la région. L'article aborde ces transformations réciproques en reconstruisant l'histoire de la garde d'enfants dans le nord du Bénin au XX^e siècle. Il met en évidence l'interdépendance entre des pratiques, changeantes, de la garde d'enfants et l'histoire politique de la région. Cette mise en relation des processus politiques et de la parenté doit contribuer, sur le plan théorique, à remettre en question la séparation épistémologique entre parenté et politique, tant dans sa compréhension quotidienne que dans sa théorisation.

Mots-clés : Bénin, parenté, circulation d'enfants, colonialisme, Dahomey

Abstract

Kinship politics: the circulation of children in Benin during the twentieth century

In West Africa, and more specifically in Northern Benin, it is a widespread practice to give a young child to foster parents. These will then be considered as the social parents. This every day practice of child fostering traces back to pre-colonial times. It is documented by written documents from the beginning of the 20th century. But up to today, the importance of this practice for the political formations in colonial Dahomey and Benin is not fully acknowledged. At the same time, practices of child fostering changed together with and in relation to the changing political circumstances. The article follows these changes by tracing the history of child fostering in northern Benin through the 20th century. It elaborates the deep interdependences between changing practices of child fostering and the changing political history of the region. This perspective on the entanglements of politics and kinship is meant to theoretically contribute to question the epistemological separation between kinship and politics, in the everyday understanding as well as in theory.

Keywords: Benin, kinship, child fostering, colonialism, Dahomey.

1. Introduction

En mars 1918, un commandant du cercle de Borgou du Nord de la colonie du Dahomey, dans son rapport mensuel adressé au gouverneur de la colonie, écrivait ceci :

Le recensement a déjà dû être complètement révisé quelques années plus tard. En effet, peu de tribus changent aussi souvent de lieu de résidence dans le pays. Presque chaque décès provoque le déménagement de nombreuses personnes. De plus, les familles telles que nous les connaissons, sont très dispersées. La plupart des enfants ne vivent pas avec leurs parents, mais sont élevés par des tantes et des oncles qu'ils appellent père et mère, ce qui entraîne de fréquentes erreurs [dans les enquêtes]. Autre cause d'erreur : les villages et les personnes changent de nom ou en ont trois ou quatre différents ! Celui qui s'appelle Bio Yerima dans le village de son père s'appelle Chabi Bagou dans le village de sa mère et ses amis

l'appellent encore différemment. Le recensement demande donc ici beaucoup de temps, d'attention et de patience.¹

La découverte de ce document aux Archives Nationales de Porto-Novo est une aubaine pour la recherche historique s'intéressant aux pratiques de la parenté au Dahomey et au Bénin². Ce témoignage du commandant du cercle, datant du début du XX^e siècle, confirme ainsi ce que soulignaient mes interlocuteurs et interlocutrices baatonu du Nord-Bénin, à savoir que la plupart des enfants de la région n'étaient pas élevés par leurs mères et pères respectifs, mais par d'autres parents, à l'époque précoloniale et coloniale³.

Aujourd'hui encore, cette pratique est présentée par de nombreux citoyens du nord du Bénin comme la norme d'une enfance « correcte », appliquée depuis si longtemps qu'il est impossible de se souvenir de son origine.⁴ En même temps, pendant des décennies cette pratique a été largement ignorée par les autorités coloniales et postcoloniales. Ni les administrateurs et législateurs coloniaux, ni les législateurs postcoloniaux, ou bien encore les agences de développement et les fonctionnaires d'État, n'ont saisi l'importance de cette pratique. Elle a donc été ignorée dans les actions administratives et législatives.

De manière générale, les pratiques locales de la parenté n'étaient pas des sujets importants pour les commandants coloniaux. Ils ignoraient l'importance de la circulation des enfants dans la construction des structures familiales, mais aussi dans la formation des institutions politiques locales. Le document précédemment cité est donc inhabituel en ce qu'il fait de la circulation d'enfants un problème pour l'action

¹ ANB, RMTM, I E 30, mars 1918

² La colonie française du Dahomey, fondée en 1894, a obtenu l'indépendance en 1960 et a été rebaptisée « République Populaire du Bénin » en 1975. En 1^{er} mars 1990, pays fut rebaptisé « République du Bénin ». C'est pourquoi j'utilise les deux appellations (Bénin et Dahomey) dans ce texte.

³ Les Baatonu, locuteurs du baatonum, constituent la plus grande ethnie au nord du Bénin. Sa chefferie et les petits centres de pouvoir dans chaque village formaient la structure politique la plus importante dans la région, alors marquée par un ensemble interethnique complexe (Lombard 1965 et 1998 ; Kuba 1996 ; Boesen et al. 1998 ; Alber 2000). Dans la littérature scientifique, les Baatonu sont souvent appelés Bariba. Les Baatonu (qui sont approximativement un million) résident en grande partie dans les départements Borgou et Alibori (Houessou-Adin 2009). Ce dernier a été baptisé « Moyen Niger » au début du XX^e siècle.

⁴ Pour cette affirmation, je m'appuie sur les discussions informelles et les entretiens formels que je mène régulièrement au Nord-Bénin depuis 1992. Le présent texte se base donc sur de longues années de recherches tant sur les thèmes du pouvoir et de la domination que sur la prise en charge des enfants. Les résultats de ces recherches ont été publiés, entre autres, dans E. Alber (2018). Le présent texte a également bénéficié de discussions théoriques que j'ai menées dans le cadre du groupe de recherche « Parenté et politique » au Centre de Recherche Interdisciplinaire, Bielefeld, en 2016/17.

administrative de l'État colonial. Il associe d'ailleurs la circulation d'enfants à d'autres phénomènes sociaux, notamment la mobilité des populations et la pluralité des noms des individus. Toutes ces pratiques, déroutantes pour les fonctionnaires coloniaux, rendaient en effet difficiles les techniques élémentaires de contrôle de l'État colonial, à savoir le comptage et la quantification, qui étaient nécessaires pour recenser la population en termes de fiscalité et d'organisation du travail.

Pour comprendre l'intérêt de ce document, il faut le replacer dans le contexte de sa rédaction. Au printemps 1918, les commandants locaux devaient remettre de l'ordre dans la région. En effet, au tournant de l'année 1916-1917, les parties septentrionales de la jeune colonie du Dahomey avaient été le théâtre des plus grandes et des plus violentes révoltes locales contre la domination coloniale (L. Bio Bigou 1992b, M. Crowder 1978). La charge fiscale élevée et les recrutements agressifs et souvent arbitraires de soldats pour la Première Guerre Mondiale en avaient été les déclencheurs. Si les révoltes avaient été réprimées au bout de quelques semaines par les Français, elles ont surpris l'administration coloniale. Elles ont montré au colonisateur qu'il connaissait mal les réalités locales. La documentation complète et un recensement de la population devaient justement contribuer à une meilleure connaissance de la région.

L'inquiétude coloniale devant l'impossibilité de contrôler la mobilité de la population, dans laquelle la circulation des enfants est un élément important, montre, qui plus est, que les pratiques locales de parenté ne peuvent pas être analysées comme des affaires privées et détachées des processus sociaux et politiques.

Cet article entend ainsi montrer que la circulation des enfants doit être pensée dans son contexte politique d'exercice : elle agit sur l'organisation du pouvoir et inversement. Cette interdépendance entre processus de parenté et processus politique a pu être sous-estimée par la théorie anthropologique. Celle-ci a pu approcher la parenté comme une seule affaire privée. À titre d'exemple, J. Lombard évoque de manière anecdotique, dans son ouvrage sur les structures politiques du Borgou (1965), la circulation des enfants, sans donner la moindre information sur le contexte dans laquelle cette pratique a lieu. Pour lui, il ne s'agit que

d'une norme donnant une idée de ce qu'est la culture baatonu. Il n'explique donc ni la relation entre cette norme et les pouvoirs politiques pré-coloniaux, ni les nombreux conflits de succession et l'instabilité du pouvoir dans laquelle la circulation des enfants fait sens. Or, les conflits pré-coloniaux (L. Bio Bigou 1992a, 1993) montrent le rôle joué par la circulation des enfants : avoir été un enfant gardé était un atout crucial dans l'accès au poste de pouvoir. La compétition avec les frères « biologiques » et de naissance étant forte, un candidat à un poste de pouvoir local, gardé pendant l'enfance, pouvait compter sur sa fratrie construite *a posteriori* et les réseaux de la famille dans laquelle il avait grandi.

Si la parenté a très tôt été conçue par les anthropologues comme une ressource dans le jeu politique, en particulier dans une perspective synchronique, la recherche n'a pris que récemment conscience de l'impact de la circulation des enfants sur la création et la reproduction du pouvoir pré-colonial et colonial en Afrique de l'Ouest. J. Reuther (2023) le montre dans l'histoire du royaume de Dahomey. Partant de sources juridiques de la colonie de Gold Coast dans les années 1870, C. Coe (2013 : 201) a, quant à elle, signalé la relation entre d'une part les changements survenus dans les dynamiques de circulation des enfants et, d'autre part, la disparition de l'esclavage et du don de l'enfant en gage, le « debt pawning ».⁵ Analyser le politique comme « une histoire de famille » (M. Brossier, 2019) ou la parenté comme une affaire politique et, parallèlement, examiner les processus historiques qui ont transformé les logiques de la domination et du pouvoir et les organisations familiales sont des champs d'investigation à explorer.⁶ M. Brossier (2019) a ainsi évoqué la nécessité d'un dialogue « indiscipliné » qui, selon elle, n'a pas encore eu lieu. L'attention pour ce dialogue croît néanmoins, comme en témoigne les analyses de S. Andreetta (2019) sur le Bénin contemporain. Cette dernière montre que les négociations juridiques sur l'héritage, résultant des changements du code civil au Bénin, ont affecté les familles béninoises. La parenté

⁵ Sur les formes d'esclavage et ses relations avec les dettes voir aussi Ramin et Veyne (1981), notamment concernant la pratique de « l'esclavage volontaire ». Ces formes sont connues, sous différentes désignations, depuis l'antiquité.

⁶ Pour une discussion historique et anthropologique plus conceptuelle, voir E. Alber, D. Sabeau, S. Teuscher et T. Thelen (2023).

demeure ainsi considérée comme une ressource dans le jeu politique en Afrique (Yates, 2019 ; Schubert, 2019).

Dans la continuité de ces analyses, cet article s'intéresse aux transformations de la circulation des enfants au cours du XX^e siècle dans le nord de la colonie du Dahomey puis au Bénin indépendant. Il suggère que ces transformations suivent les changements politiques et économiques dans la région. La pratique de la circulation des enfants a fortement influencé, en retour, l'exercice de la domination coloniale et post-coloniale. Aussi, je souhaite mettre en perspective la séparation épistémologique entre parenté et politique, qui affecte la compréhension des pratiques, tout comme leur théorisation. Pour étayer cette idée, ce texte s'appuie sur les recherches ethnographiques que j'ai menées dans plusieurs villages du nord du Bénin et auprès de ceux qui, issus de la région, ont migré à Cotonou. Il se fonde également sur l'étude de documents coloniaux tirés des archives nationales du Bénin.

Non seulement les changements dans la gestion coloniale ont influencé les formes de la garde d'enfant dans les villages batoonu, mais l'histoire politique de la région ne peut être comprise indépendamment des pratiques de circulation d'enfants. Cette idée n'implique toutefois pas d'opposer l'État moderne et les pratiques dites « traditionnelles » de la circulation des enfants. En effet, si la mise en œuvre de l'ordre et de la bio-politique⁷ coloniale a confronté le pouvoir français à des difficultés à compter et recenser la population et, de fait, aux formes locales de parenté, les structures et les pratiques de la parenté ne sont en aucun cas, en soi, en opposition à l'État. L'idée défendue ici ne consiste pas à opposer une prétendue « tradition » à une soi-disant « modernité » politique. Au contraire, je souscris à l'argument de S. McKinnon et F. Canell⁸ selon lequel la parenté et l'État moderne ne s'excluent pas, mais se constituent mutuellement.

Je procèderai dans un premier temps à une courte présentation concernant « la circulation des enfants », et les normes entourant cette

⁷ Le terme « bio-politique » a été introduit par Michel Foucault dans des lectures au collège de France en 1978 (M. Foucault, 2004). Il s'agit d'une technique gouvernementale avec l'objectif de contrôler les corps et les mobilités spatiales de la population.

⁸ Ailleurs, Tatiana Thelen et moi-même avons montré que l'opposition entre la parenté et l'État moderne comme étant mutuellement exclusifs est profondément inscrite dans une vision du monde du Nord global ainsi que dans les productions de savoir anthropologique (T. Thelen et E. Alber, 2018 : 2ff).

pratique au Bénin. Dans un deuxième temps, j'aborderai les principaux changements survenus durant la période coloniale en matière de circulation des enfants et leurs incidences sur les évolutions du pouvoir politique. J'illustrerai mon propos à partir de l'exemple d'une figure politique locale, Sero Toro Tuunku, et de son fils social. Je discuterai, enfin, des principaux changements en matière de circulation des enfants survenus depuis l'accession du Bénin à l'Indépendance.

2. La circulation d'enfants : réflexion terminologique

En Afrique de l'Ouest et, plus particulièrement, dans le nord du Bénin, le confiage d'enfants en bas âge à des proches, alors considérés comme leurs parents sociaux (pères et mères), reste encore répandue de nos jours. Je la désignerai par l'expression « circulation d'enfants », en me référant à la terminologie de S. Lallemand (1993 :16) qui la définit, toutefois, comme « le processus de passation de l'enfant d'un individu à l'autre ». J'utiliserai également la notion de « garde d'enfants » (child fostering), selon les termes d'E. Goody (1982).

Selon moi, le transfert et la circulation d'enfants suivent des jeux d'appartenance, en ce qu'ils impliquent des familles apparentées et non seulement des individus. Aussi, je recourrai également à l'idée de « parenté sociale » (social parenthood), laquelle renvoie à des situations où les enfants ne grandissent pas auprès de leurs parents biologiques, mais de parents sociaux.⁹

D'une certaine manière, ces termes induisent en erreur car ils renvoient à une opposition artificielle et binaire entre parents biologiques, d'une part, et parents sociaux ou foster parent, d'autre part. Dans le Nord-Bénin, cette opposition n'est pas toujours présente ; du moins, elle ne semble pas avoir une pertinence constante. Par exemple, le terme *baa* en langue *baatonu*, qui se traduit le plus souvent par le mot « père », est utilisé indifféremment pour désigner le père ou le géniteur « biologique » d'un enfant, mais aussi le frère du géniteur. De même, le verbe *mara*, signifiant « enfanter » ou « engendrer », peut être utilisé par la sœur de

⁹ Pour un résumé des discussions et des définitions, voir E. Alber et al. (2013 :1-23).

la mère d'un enfant pour exprimer son lien de parenté à l'égard de ce dernier.¹⁰

De telles formulations, qui ne reflètent pas l'idée d'une séparation claire entre parents « biologiques » et « sociaux »¹¹, ne remettent toutefois pas en question le fait que toutes et tous savent quelle femme a donné naissance à un enfant et quel homme est leur géniteur. Ces identifications, comme père et mère, déterminent des affiliations sociales, notamment l'appartenance à un clan et, par extension, à des réseaux de parenté, mais aussi le droit d'accéder à certaines fonctions. Or, la parenté biologique ne définit que certaines affiliations, tandis que la parenté sociale en circonscrit d'autres, liées au domicile, à l'héritage ou encore à l'alliance matrimoniale.¹²

Parallèlement, l'enfant confié n'appartient plus à la femme qui l'a mis au monde, mais il est perçu, par ceux qui l'ont reçu et par la société, comme fils ou fille de ceux qui l'ont gardé et auprès desquels il ou elle a grandi. En public, ces derniers sont considérés comme son père et sa mère (E. Alber, 2003). Eux seuls ont le droit de décider du sort de l'enfant, par exemple en choisissant son ou ses conjoints et en organisant son mariage. Ils décident également du parcours éducatif de l'enfant, par exemple s'il doit être scolarisé ou non. Parler ici de « parents sociaux » permet donc de souligner que la parenté est une pratique qui se constitue au sein de configurations sociales. Elle est vécue dans le langage de la parenté, dans le cadre d'un réservoir de connaissances qui, partagées, sont aussi modifiables. Les concepts de parenté sociale et de parentalité, tels que je les utilise, sont « ouverts » en pouvant couvrir des situations plus temporaires, comme celle où un enfant ne reste que quelques années dans une famille d'accueil.

¹⁰ Une ethnologie classique renverrait cette organisation de la parenté au « système iroquois ».

¹¹ Les recherches sur la parenté ont montré que la séparation et l'opposition entre parenté biologique et parenté sociale ne sont pas universelles mais typiques des représentations euro-américaines. Voir Strathern (1990), ou J. Edwards et M. Strathern (2000).

¹² Dans le Bénin contemporain, l'héritage prend de plus en plus d'importance en raison de la différenciation des opportunités et des enjeux de la propriété. Selon le droit successoral national actuellement en vigueur, la transmission des biens se fait exclusivement en fonction d'une filiation biologique. Le droit coutumier permettant l'héritage de ses parents sociaux rentre donc en conflit avec la loi et est à l'origine de nombreux conflits. Voir à ce propos S. Andreetta (2018).

3. Les normes sur la circulation des enfants au nord du Bénin

La garde des enfants au nord du Bénin repose sur un ensemble de normes et de connaissances qui, en perpétuelle modification, forment une base de référence et de légitimation des pratiques concrètes¹³. Les enfants n'appartiennent pas à ceux qui les ont conçus et mis au monde mais à tous ceux qui sont perçus comme apparentés, du côté paternel comme maternel. Plus encore, différentes personnes et groupes de la parentèle ont des droits sur eux, en premier lieu les parents du père et de la mère, ainsi que les frères et sœurs de ces derniers, ou des membres de la génération des grands-parents respectifs. Cette norme se manifeste, par exemple, au moment de la naissance d'un enfant, lorsque les félicitations d'usage sont adressées aux membres de la famille accueillante, moins fréquemment aux parents biologiques eux-mêmes qui ne peuvent, après le confiage, revendiquer leurs enfants pour eux-mêmes¹⁴.

Les enfants peuvent donc être considérés comme des moyens d'« échange » ou, dans la langue de Lallemand, comme des « dons », qui construisent des relations sociales particulières, des relations de parenté. Ceux qui les ont mis au monde et conçus nient publiquement leur droit à l'enfant, tandis que d'autres peuvent le revendiquer (E. Alber, 2003). On le voit dans les formes d'adresse. Par exemple, les membres de la famille ou les amis appellent les enfants de leurs amis « leurs enfants », sans qu'il n'y ait d'opposition. Le confiage d'un enfant n'établit pas seulement une nouvelle relation de parentalité. Il occasionne aussi et surtout une relation sociale entre ceux qui prennent l'enfant et qui sont désormais considérés comme ses parents, et ceux qui le confient.¹⁵ Cette pratique de circulation d'enfants peut donc être vue comme une manière de renforcer des liens de parenté, ou bien de les créer : quand un homme demande de garder l'enfant de son frère, il consolide le lien de fraternité ; quand un autre demande l'enfant de son ami, il devient son frère. À la différence du mariage, entendu comme pratique d'échange entre groupes non

¹³ Je m'appuie, ici, sur des conversations et des observations réalisées entre 1998 et 2019 dans les villages baatonu du nord du Bénin

¹⁴ Voir, à ce sujet, les travaux de Martin (2007 et 2013).

¹⁵ Ma conception de l'enfant comme médium d'échange et de don est influencée par les travaux de Suzanne Lallemand, suivant sa lecture structuraliste. Cette dernière fait en effet de l'adoption et de la garde d'enfants des parties de systèmes d'échange de dons plus larges (Lallemand 1993 et 1994).

apparentés, le confiage peut être vu comme une pratique d'échange entre personnes apparentées. Il est, de plus, soutenu par une idée pédagogique : les enfants sont mieux socialisés par rapport aux exigences du monde du travail agricole lorsqu'ils sont élevés par des parents sociaux. Ces derniers sont considérés comme étant, en règle générale, plus stricts et en quelque sorte plus « objectifs » que les parents biologiques, dont on dit qu'ils sont moins capables de préparer les enfants aux duretés de la vie.¹⁶

La vision de la parentalité est toutefois aujourd'hui plus contrastée. Sous l'effet de l'influence de l'Occident, où l'idée dominante est que les enfants appartiennent à leurs parents « biologiques », différents modèles de parentalité se trouvent aujourd'hui en concurrence au Bénin septentrional.

Dans les zones rurales béninoises, deux groupes peuvent accueillir les enfants confiés : d'un côté, les frères, les sœurs et les cousins des géniteurs et, de l'autre, les grands-parents classificatoires, qui incluent la mère et le père des géniteurs ainsi que leurs germains. Bien que les Baatonu se présentent comme un groupe patrilinéaire, les enfants sont gardés par les lignées agnatiques et utérines, et peuvent aussi rester dans des foyers matrilatéraux. L'initiative du transfert d'un enfant ne doit, en outre, jamais être initiée par les géniteurs. Des négociations s'engagent entre les deux parties, celles-ci ne pouvant s'opposer au confiage de l'enfant.

4. Changements coloniaux

Les hommes et femmes âgés de la région, qui ont été mes interlocuteurs, comme les contes locaux, expliquent qu'avant l'arrivée du colonisateur français, vers la fin du 19^{ème} siècle, presque tous les enfants ont été élevés par des familles d'accueil. Or, tous s'accordent également à dire que cette pratique a fortement diminuée au cours du XX^e siècle, sans qu'elle n'ait pour autant disparu. Mes enquêtes de 2002, dans trois villages Baatonu, confirment ce changement. Plus de la moitié des personnes nées avant 1950, c'est-à-dire à la fin de l'époque coloniale, ont été élevées par des

¹⁶ Cette socialisation, qui se déroule en fonction du sexe, exige que les filles soient confiées à une femme et les garçons placés sous la responsabilité d'un homme.

parents d'accueil. Presque trente pour cent de celles nées à partir de 1980 ont été gardés par des parents sociaux.

La circulation d'enfants était importante pour les structures de pouvoir de la période précoloniale, et ce jusqu'en 1900.¹⁷ La société Baatonu était composée d'une multiplicité complexe de petits centres de pouvoir¹⁸ qui contrôlaient des espaces fluides.¹⁹ Leur influence variait selon leur capacité à mobiliser des forces dans la zone réputée instable du fait de razzias (E. Alber 1998).²⁰ Les traditions orales locales concernant les conflits de succession au trône rapportent que le fait d'avoir grandi avec des parents sociaux jouait un rôle central dans les dynamiques locales de pouvoir. En effet, la concurrence entre des frères prétendant à des fonctions politiques locales était forte, et entraînait des querelles violentes et permanentes dans la région. Être élevé par des parents différents permettait de rassembler derrière soi de plus larges groupes de parenté, d'autant plus que les fonctions politiques, si elles étaient héréditaires, n'étaient pas automatiquement attribuées au fils aîné mais à un groupe de frères. Presque tous les récits locaux de conflits de succession au trône et de rétablissement des positions de pouvoir font état de ces affrontements, parfois armés. La pratique de la circulation des enfants a donc permis une certaine mobilité régionale dans l'attribution des fonctions héréditaires.

En dehors des conflits de succession, les liens de parenté des enfants gardés semblent avoir été des facteurs importants dans l'organisation politique locale au XIX^e siècle. Les interlocuteurs locaux mentionnent qu'à travers le confiage des enfants, des relations de cohésion et de solidarité ont été créées entre les parents donneurs et les parents receveurs, dans un environnement local instable et marqué par des

¹⁷Au sujet des processus politiques dans le nord au Dahomey colonial, voir E Alber (2000) ; J. Lombard (1965) ; R. Kuba (1996).

¹⁸ J'emploie l'expression « centre de pouvoir », ou « petites formations politiques » pour éviter le concept de « chefferie » et de « chefs » pour la période précoloniale. Toutefois, pour évoquer cette époque, les terminologies de « chefs » ou « rois » demeurent assez bien répandues au Bénin également. Les Français ont introduit les fonctions de chefs locaux et de chefs de canton.

¹⁹ Pour une étude des changements dans la structure et la conceptualisation du pouvoir dans la société Baatonu, voir E. Alber (2000).

²⁰ Dans son œuvre classique, J. Lombard (1965) parle d'« état de type féodal ». Cela fut critiqué et remplacé par une description plus fluide des petits centres de pouvoir et des groupes guerriers se reproduisant par des razzias. Voir E. Alber (1998)

conflits violents.²¹ Les griots et, surtout, les paysans locaux racontent ce que signifiait alors le confiage d'enfants pour la population qui souffrait du contexte politique marqué par les violences. Contrairement aux groupes Fon du royaume de Dahomey, où la circulation des enfants permettait de centraliser le pouvoir dans les mains du roi (J. Reuther, 2023), des razzias étaient organisées parmi les Baatonu pour enlever des enfants. Avoir un enfant gardé dans un autre village permettait alors de mobiliser des réseaux étendus de relations, essentiels en cas de menaces. Le confiage d'enfants était important pour les proches des pouvoirs qui faisaient partie des razzias d'esclaves, mais aussi pour les paysans qui cherchaient à se protéger.

L'établissement de la domination coloniale a profondément modifié la structure des pouvoirs, les échanges de violence et les relations interethniques. La « pacification » de la région par les Français, qui a remis en cause le pouvoir des guerriers organisant les razzias, mais aussi l'établissement théorique d'un monopole étatique de la violence, constituent des changements importants dans la première décennie du XX^e siècle. Par eux, en redéfinissant les relations interethniques et les pouvoirs locaux, un terme a été mis aux razzias dans la première décennie et, de ce fait, à l'esclavage, au moins sa partie visible et ouverte. Si les puissants précoloniaux étaient intégrés dans l'administration locale, en devenant « chef de village » ou « chef de canton », ils ont également perdu le droit d'exercer la violence. Ces transformations ont été documentées dans les sources officielles de l'État colonial français en les décrivant de manière positive pour justifier sa politique. Leur perception, et leurs incidences, sont autres pour les habitants de la région. La fin des razzias a conduit les villageois à confier les enfants, non pas à des parents éloignés, mais à des parents relativement proches. En effet, il était devenu moins nécessaire de conclure des liens avec des groupes dispersés et de maintenir des relations de parenté supra-locaux par la circulation des enfants. Autrement dit, à mesure que le risque des guerres s'est éloigné, les réseaux de circulation des enfants se sont resserrés.

²¹Sur cette structure politique instable du XIX^e siècle, voir en détail J. Lombard (1965), qui ne mentionne toutefois que marginalement la question de l'enfance.

De même, la colonisation française a introduit de nouvelles représentations de l'enfance et de la parentalité dans la région, suivant les normes européennes. Ces représentations concernent la logique de la primogéniture et le privilège accordé aux parents biologiques par rapport aux parents sociaux, notamment pour la délivrance de papiers ou de certificats.²² Par exemple, les commandants de cercles, responsables de la nomination des chefs de villages et de cantons, partageaient du principe que les fonctions politiques locales revenaient aux fils aînés à la mort du dépositaire. Les chefs locaux ont à leur tour utilisé ces nouvelles règles d'héritage pour situer leurs fils à des postes clés, comme le montre l'histoire du voyage de Sero Toro Tuunku à Porto-Novo et de son fils gardé²³, racontée par les descendants et les griots locaux (de Moraes Farias, 1995).

5. Sero Toro Tuunku et son fils social

Sero Toro Tuunku était un homme puissant issu d'une famille d'anciens guerriers de Tɛbo, un village situé dans l'arrondissement de Birɔ, dans la commune de Nikki, département de Borgou au nord de la colonie du Dahomey. Déjà avant l'arrivée des Français dans la région en 1896, cette famille était l'une des familles guerrières les plus puissantes de la région. Ses membres étaient insérés dans les institutions politiques locales. Ils avaient surtout le droit à la position de sinaboko, soit « chef supérieur » ou « chef suprême », de Nikki, et un membre de la famille avait été nommé sinaboko environ 1850.²⁴ En même temps, ils s'arrangeaient apparemment très habilement avec les Français. En effet, Sero Toro Tuunku a été chef de canton de Tɛbo jusqu'en 1920, avant de devenir sinaboko, jusqu'à sa mort, en 1928. Les archives coloniales le mentionnent sous le nom de Krissi Yerima²⁵. La position de sinaboko a été occupée par plusieurs membres de cette famille dans la première

²² A cette exception près, le nom de famille/patronyme donné lors de l'inscription des enfants à l'école coloniale n'était pas celui de leur « géniteur », comme le voulait la norme coloniale, mais celui de leur père social, afin de rappeler leur autorité et leur responsabilité sur l'enfant.

²³ J'aborde cette histoire plus en détails dans E. Alber (2000 : 200). Elle est volontiers relatée par les descendants des protagonistes pour mettre en valeur l'intelligence politique de leurs aïeux, tout en rappelant la méconnaissance des Français des réalités locales.

²⁴ Dans l'histoire du Borgou pré-colonial, le sinaboko de Nikki était considéré comme une fonction politique de première importance dans la région. Elle a ensuite été intégrée au système colonial en permettant à ses détenteurs de devenir « chef supérieur » (J. Lombard ? 1984: 29).

²⁵Archives Nationales du Bénin 1 E 22, ca. 1925.

moitié du XX^e siècle, même si elle a également circulé dans six autres familles.

L'histoire raconte que Sero Toro Tuunku a dû, un jour, en tant que *sinaboko*, se rendre à Porto-Novo, la capitale de la colonie, pour rendre visite au gouverneur. Il a emmené avec lui Sero Kpera, son fils gardé qui, réputé pour son courage, était également son neveu (fils du frère). Il avait ainsi, comme son oncle et père social, le droit de devenir *sinaboko* un jour. Arrivé à Porto-Novo, Sero Toro Tuunku présenta ce neveu comme son propre fils, si bien que Sero Kpera pu devenir chef supérieur en 1928, en dépit des règles coloniales, à la mort de son père Sero Toro Tuunku.

Cette histoire montre comment Sero Toro Tuunku a utilisé les règles locales à son profit et celui de son fils Sero Kpera : celle, coloniale, en présentant volontairement son neveu comme son fils afin de légitimer son accès au pouvoir aux yeux des Français ; celle, *baatonu*, qui érigeant le neveu confié comme un fils, garantissant au descendant un droit à la chefferie suivant les normes de succession. Sero Toro Tuunku se situe donc en continuité avec les représentations coloniales de la filiation et les pratiques *baatonu* préférant les enfants gardés aux enfants biologiques.

Sero Toro Tuunku, comme d'autres hommes puissants, a ainsi renégozié à son profit les règles du confiage sans contredire les normes *baatonu*. Avec les nouvelles institutions coloniales, en particulier les missions et les écoles²⁶, de nouvelles images et normes de la famille, de la parentalité et de l'enfance sont apparues dans la région. La fréquentation de l'école, ou la visite des écoles de mission par quelques enfants et, plus tard, des écoles coloniales²⁷, a ouvert, quoique ponctuellement, de nouvelles voies professionnelles pour les individus.²⁸ Cependant, la très grande majorité des enfants de la période coloniale grandissait encore dans des foyers au village chez des parents, où ils étaient éduqués selon les conceptions et les normes locales.

²⁶ La littérature scientifique sur les écoles coloniales de la région est non seulement peu abondante, mais elle provient essentiellement de sources coloniales. Elle ne prend donc pas en compte les biographies des élèves eux-mêmes ou encore les choix de parents dans la scolarisation. Voir A. Asiwaju (1975a, 1975b).

²⁷ La première école coloniale a été ouverte, dans le Nord de la colonie de Dahomey, en 1909, en comptant alors 21 élèves (Archives Nationales). Celle du Sud de la colonie a été ouverte dix années avant.

²⁸ Je l'ai montré à partir de l'étude des biographies de la première génération d'élèves du nord du Dahomey (E. Alber, 2018 : 160sq.).

6. Changements post-coloniaux

À l'Indépendance du Bénin, la nouvelle organisation du travail et l'importance croissante prise par l'école ont influé sur les stratégies politiques locales et, simultanément, sur les pratiques de circulation des enfants, notamment dès les années 1970. L'établissement, en 1972, du régime marxiste de Mathieu Kérékou a accru la présence de l'État dans les villages, du fait de la « cotonisation » du Nord du Bénin. Le développement de la culture du coton a ainsi fait émerger des conseillers en agriculture promouvant la culture du coton dans les zones rurales. Parallèlement, cette culture a permis une plus grande participation des femmes au travail agricole : en augmentant d'autant leur charge de travail, ces dernières ont, dès lors, exploité les champs. Elles n'ont donc plus seulement été en charge des activités domestiques, pour lesquelles elles étaient aidées par leurs filles. Elles se sont investies dans des tâches jusque-là réservées aux hommes et aux garçons²⁹. Les femmes n'ont plus été des mères sociales dans leur foyer, mais aussi dans le travail agricole. Cette tendance, appuyée plus tard par les institutions de développement, s'est accentuée avec la mise en place du programme d'ajustement structurel de 1981 financé par la Banque mondiale, visant à accroître la production agricole, notamment cotonnière.³⁰

Or, ces changements globaux n'ont pas été sans incidence sur la circulation des enfants : les filles ont été confiées, parce qu'elles formaient une main d'œuvre supplémentaire et exploitable. Le nombre de filles confiées a ainsi augmenté entre 1970 et 1990, tandis que le nombre de fils confiés a, quant à lui, décru.

De manière générale, après l'indépendance, le taux de circulation des enfants diminue, en passant de 50 à 30% d'enfants confiés, tous sexes confondus. Ce déclin se fait toutefois surtout remarquer pour les garçons. D'après des statistiques réalisées dans le cadre de mes enquêtes dans les

²⁹Avant l'introduction du coton, les femmes travaillaient très peu dans les champs, ce travail étant considéré comme un travail d'hommes.

³⁰Les programmes d'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods des années 1980 et 1990 ont été appliqués par les gouvernements nationaux, lesquels subissent une importance pression économique. W. van Binsbergen, R. van Dijk and J. Gewald qualifient ces programmes de « globalist ideological paradigm » (2002 : 10), tandis que T. Friedmann (1999 :104) utilise l'expression « golden stratjacket », pour montrer comment ces programmes ont pu créer de la pauvreté en dépit des promesses de « poverty reduction ».

villages, 46% des garçons nés avant 1950 ont grandi chez des «parents sociaux», alors que 60% des filles ont été confiées. Par contraste, 42% des filles et 18% des garçons nés entre 1980 et 2000 ont été confiés. Ce phénomène s'explique par la scolarisation croissante des garçons dans les années 1970-1990. 49% des garçons ayant grandi aux côtés de leurs parents biologiques ont fréquenté l'école, contre 36% des fils confiés. Pour les filles, moins scolarisées que les garçons, l'écart est encore plus marqué : 21% des filles restées avec leurs parents biologiques ont fréquenté l'école, contre 9% des filles confiées. Au début du XXI^e siècle, les campagnes de scolarisation « Toutes les filles » et la définition des Objectifs millénaires pour le développement par l'ONU ont tendu à résorber cet écart entre garçons et filles.

Si l'introduction du coton dans les économies rurales a inséré plus fortement les filles dans les pratiques de confiage, elle a aussi engendré nombre de conflits entre géniteurs et parents accueillants. Les premiers ont pu accuser les seconds du traitement inégal qu'ils réservaient à leurs propres enfants, envoyés à l'école, et aux enfants confiés, dont ils exploitaient le travail. Ces accusations publiques dans les villages montrent un revirement : autrefois exclus de l'éducation des enfants dès lors qu'ils étaient gardés par d'autres, les géniteurs se sont immiscés dans les pratiques éducatives des parents accueillants, pour les dénoncer.

La constitution d'une bureaucratie dans le Bénin indépendant a également eu des effets sur les pratiques de confiage. En effet, avec la nationalisation de la fonction publique, de nombreux Béninois sont retournés au Dahomey. Ils ont formé la première génération de fonctionnaires, composée presque exclusivement d'hommes pourvus d'un emploi formel. Installés à Cotonou, du fait du marché du travail, ils ont fondé les premiers foyers de citadins venus du Nord-Bénin. Parallèlement, leurs modes de vie se sont transformés, en faisant de la scolarisation un élément central de la formation d'une nouvelle classe moyenne.³¹ À mesure que la scolarisation des filles et des garçons est devenue une norme dans ces familles, les chefs de ménage se sont opposés au confiage de leurs enfants auprès de parents du village. Inversement,

³¹ En ce qui concerne le développement des nouvelles classes moyennes sur le continent africain et l'importance centrale de l'éducation, voir L. Kroeker et al. (2018) et D. Neubert (2019).

les facilités d'accès à l'école et le développement des universités ont poussé les ménages ruraux à vouloir confier leurs enfants à des parents en ville. Une nouvelle modalité de confiage a ainsi vu le jour: des parents du village ont demandé à des parents en ville d'héberger leurs enfants, alors que le confiage était auparavant réglé, non par la demande des géniteurs, mais par celle de parents voulant se voir confier des enfants.

Le résultat fut un transfert unidirectionnel d'enfants de la campagne vers la ville, qui a succédé aux échanges circulaires entre des ménages apparentés. Si, dans les zones rurales, le nombre d'enfants confiés diminue, il augmente en ville. J'appelle cette pratique émergente la « garde d'enfants pour l'école ». Celle-ci ne s'appuie plus sur une logique de réciprocité, mais sur la nécessité, pour des parents villageois, de solliciter des parents citadins pour assurer une meilleure éducation à leurs enfants. Dans les zones urbaines comme rurales, la scolarisation, promue par les institutions nationales et internationales, est devenue un moteur central de la transformation des circulations d'enfants.³²

Les changements dans le droit public ont également modifié les pratiques de garde d'enfants. Après un débat qui a agité le pays pendant plus d'une décennie, le gouvernement a produit en 2002 un nouveau Code national de la famille (Loi No 2002 - 07). Ce code reproduit les conceptions occidentales de la famille et des droits humains, notamment des droits de la femme et de l'enfant, à l'exclusion des représentations et des pratiques de la parenté sociale. Il adopte des dispositions sur l'adoption d'enfants, qui ne peut être prévue que dans le cadre de situations exceptionnelles, sans mentionner l'existence du confiage (F. Médénouvo, 2004 : 51 sqq). Par ailleurs, de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme et de l'enfant se sont engagées au Bénin, depuis la fin des années 1990, dans une lutte contre le « trafic d'enfants ». Elles défendent les standards occidentaux du bien-être de l'enfant, en soulignant les dangers du placement d'enfants auprès d'autres parents que leurs parents biologiques. Brochures et posters sont diffusés dès les années

³² Mes enquêtes statistiques dans des ménages citadins de descendants du nord du Bénin confirment ces résultats. La grande majorité des enfants gardés en contexte urbain sont des garçons allant à l'école ou à l'université. Sur une moyenne de 3,8 enfants dans chaque ménage, un peu moins de la moitié sont des enfants gardés. Il existe très peu de foyers sans enfants gardés.

2000 pour avertir des risques du placement d'enfants. Ces organisations dénoncent ainsi l'existence d'un « trafic », en y incluant de fait la circulation et le confiage d'enfants.³³

Les conceptions et les pratiques rurales de confiage ont été le plus fortement mises l'épreuve dans le Nord-Bénin, du fait du développement massif de l'enseignement primaire dès les années 1990 grâce aux financements d'organisations occidentales. La majorité des enfants y est désormais scolarisée. Or, la multiplication des établissements scolaires et l'évolution générale de la société posent aujourd'hui de nouvelles questions dans les familles rurales, mais aussi parmi les enfants eux-mêmes : qui, au sein de la descendance, doit être envoyé à l'école et qui doit en supporter les frais ? Comment compenser la force et le temps de travail perdus par l'envoi des enfants à l'école ?

Comme je l'ai mentionné, les garçons sont aujourd'hui moins concernés par le confiage, parce que dans les villages ils sont scolarisés en priorité, comparativement aux filles. En ville, la massification de la scolarisation et l'accès à l'enseignement supérieur ont diversifié le statut des enfants. Par exemple, à Cotonou, dans de nombreux ménages des classes moyennes originaires du Nord du Bénin, les enfants biologiques des parents sont inscrits dans des écoles privées et les enfants confiés dans des écoles publiques. Par ailleurs, une jeune domestique, non scolarisée, et non apparentée, peut aider dans les tâches de la maison en recevant, pour son travail, un petit salaire. La quantité de ressources disponibles comme les dépenses sont donc calculées suivant le lien de parenté que les parents entretiennent avec l'enfant dans les ménages urbains.

La création d'écoles secondaires dans les chefs-lieux d'arrondissement ruraux a introduit des changements dans les villages. S'y est redéployée la circulation des enfants. Les parents du village ont désormais la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école secondaire par le biais de parents habitant les chefs-lieux. Si la garde d'enfants était en net recul dans les villages, elle connaît donc ici une nouvelle évolution : de plus en plus d'enfants circulent de familles en familles, non plus du village vers la ville, mais en demeurant en zone rurale pour poursuivre leurs études.

³³ Pour une perspective critique sur les discours dénonçant le trafic et la circulation historique des enfants au Bénin, voir E. Alber (2011), Howard (2013).

Cette circulation des enfants dans les villages est particulière en ce que les parents doivent contribuer aux dépenses générées par le confiage de leurs enfants. Si la règle n'est pas explicite, l'émergence de conflits dans la parenté la fait apparaître. Les parents biologiques peuvent accuser les parents d'accueil d'exploiter leurs enfants confiés en les envoyant aux champs. Parallèlement, les parents d'accueil mettent en cause les parents biologiques qui ne contribuent pas suffisamment aux dépenses liées à leurs enfants.

Aujourd'hui plus que jamais, les parents se disputent l'appartenance des enfants : à qui reviennent les obligations de dépense ? Qui dispose de l'autorité et des droits sur les enfants ? Qui décide de leur scolarisation et qui en assume les frais ? Qui paie le « prix de la mariée » ou de la dot ? En effet, lors des mariages, les parents auxquels un enfant a été confié refusent désormais de contribuer aux dépenses. De même, en cas de maladie, ils sollicitent les « géniteurs » pour payer le traitement des enfants.

Ces conflits viennent de la pluralisation des normes relatives à la définition de l'appartenance à la famille et à l'autorité sur l'enfant, mais aussi aux effets des campagnes de scolarisation et sur les dangers du « trafic d'enfants ». Ils ont une conséquence sur la circulation des enfants. Pour éviter la discorde, de nombreux parents ne sollicitent plus d'enfants confiés ou ne confient plus leurs enfants, sauf dans le cadre de situations exceptionnelles comme la nécessité de scolariser un enfant, la séparation des parents ou le décès de l'un d'eux. Dans ces cas, la garde d'enfants peut s'avérer conflictuelle et ne plus viser son objectif premier : renforcer des relations de parenté.

Cette référence à des systèmes de normes différents conduit, dans de nombreux cas, à des processus de négociation conflictuels et, finalement, au fait que la mise sous garde d'enfants biologiques ne renforce plus aujourd'hui les relations entre les parents impliqués, mais les rend plutôt tendues. C'est pourquoi de nombreux parents ne demandent plus d'enfants à leurs proches ou ne leur confient plus leurs propres enfants, à moins que des raisons importantes, telles que la scolarisation d'un enfant, la séparation des parents ou le décès de l'un d'eux, ne le justifient.

Une autre évolution récente concerne à nouveau les zones urbaines. Sous la pression des campagnes promouvant les droits de l'Homme et de l'enfant, le nombre d'enfants confiés, en tant que domestiques, tend à diminuer dans les foyers urbains. En réaction, un nouveau type de circulation d'enfants est apparu : celle de filles issues de familles relativement démunies qui sont envoyées, à l'adolescence, chez des parents citadins éloignés. Elles participent aux tâches ménagères sans avoir un salaire, comme les filles domestiques mentionnés plus haut, et, après quelques années de travail, elles reçoivent de leurs parents d'accueil un financement pour une formation ou pour une dot, au lieu d'un salaire.³⁴

Conclusion

Les transformations de la circulation des enfants au cours du XX^e siècle au Bénin ne peuvent être pensées indépendamment des dynamiques politiques et économiques qui ont touché le Nord-Bénin. La parenté et, plus spécifiquement, le confiage, et le politique forment des phénomènes interconnectés s'influençant réciproquement. Ces domaines sont profondément connectés et leur relation est mutuelle. Le confiage était une stratégie politique permettant de se hisser au sommet des hiérarchies de pouvoir à l'époque pré-coloniale. Avec la colonisation et la pacification de la région, les structures de parenté ont été modifiées dans la mesure où les enfants ne sont plus confiés aux parents éloignés. Par la suite, la scolarisation a eu pour effet une baisse du nombre de garçons ayant grandi comme enfants gardés dans des familles d'accueil. Mais, en même temps, les structures et pratiques de parenté ont aussi compliqué quelques actions politiques. Le rapport du commandant, au début de mon article, en témoigne : l'ordre politique du recensement a été rendu difficile et presque impossible à exécuter à cause de la circulation des enfants, la mobilité de la population et l'instabilité des noms. L'exemple de la tutelle scolaire représente un autre type de relation entre les deux : la directive politique d'imposer l'obligation scolaire n'a été rendue possible que parce que les gens ont développé une nouvelle forme de tutelle scolaire qui leur

³⁴ Voir Alber 2023

a permis d'envoyer les enfants à l'école. Il convient donc d'analyser les transformations de la circulation des enfants au Bénin avec une approche anthropo-historique. Les débats qui en résultent ont contribué à remettre en question certaines des classifications fondamentales, notamment la séparation épistémologique entre parenté, politique et dynamique historique dans le champ de l'anthropologie sociale. Mon texte, en prenant en considération la dimension historique dans les relations entre parenté et politique, fournit de bons arguments en faveur d'une telle approche.

Références bibliographiques

ALBER Erdmute, 2023, The linking of vital conjunctures: Negotiations over girls' futures in the Republic of Benin. In: Joseph Ehmer and Carola Lentz (Hg.) *Life Course, Work, and Labour in Global History*. Oldenburg: De Gruyter: 281–296

ALBER Erdmute, 2018, Transfers of Belonging. A Social History of Child Fostering in West Africa, Leiden, Boston, Brill.

ALBER Erdmute, 2011, « Child Trafficking in West Africa? », in Ana Marta Gonzáles, Laurie DeRose Florence Oloo (eds.), *Frontiers of Globalization: Kinship and Family Structures in Africa*, Trenton, Africa World Press: 71-92.

ALBER Erdmute, 2000, Im Gewand von Herrschaft: Modalitäten der Macht im Borgou (Nord-Benin) 1900-1995, Köln, Rüdiger Köppe.

ALBER Erdmute, SABEAN David Warren, TEUSCHER Simon, THELEN Tatjana (eds.), 2023, The politics of making kinship. Historical and Anthropological Perspectives, New York, Oxford, Berghahn.

ALBER Erdmute, MARTIN Jeannett, NOTERMANS Catrien, 2013, « Introduction » in Erdmute Alber, Jeannett Martin, Catrien Notermans (eds.), *Child Fostering in West Africa. New Perspectives on Theory and Practices*, Leiden, Boston, Brill: 1-19.

ANDREETA Sophie, 2018 : « Saisir l'État » *Les conflits d'héritage, la justice et la place du droit à Cotonou*, Paris, L'Harmattan.

ANDREETA Sophie, 2019, Affaires d'héritage à Cotonou : comment la loi a changé les familles, *Cahiers d'Études africaines*, 23 : 377-403.

Archives Nationales du Bénin, ca. 1995, Série 1E12

Archives Nationales du Bénin serie 26

ASIWAJU Anthony, 1975a, The colonial education heritage and the problem of nation building in Dahomey, *Bulletin de l' IFAN* 37: 340-357.

ASIWAJU Anthony, 1975b, Formal education in western Yorubaland, 1889-1960: A comparison of the French and British colonial System, *Comparative Education Review*, 19 : 434-450.

BIO BIGOU Léon Bani, 1992a, Le royaume Bariba de Nikki : ses rois, des origines à nos jours, Cotonou.

BIO BIGOU Léon Bani, 1992b, Les révoltes des Batombu « Bariba » contre la pénétration européenne (1888-1897) et la résistance de Bio Guera contre la colonisation française dans le Borgou (août-décembre 1916), Cotonou.

BIO BIGOU Leon, 1993, La région de Parakou : Ses chefferies traditionnelles et ses rois des origines à nos jours, Cotonou.

BOESEN, Elisabeth, HARDUNG Christine, KUBA Richard, 1998, « Introduction », in Elisabeth Boesen, Christine Hardung, Richard Kuba (eds.) : *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-Africaine*, Paris, L'Harmattan : 11-20.

BROSSIER Marie, 2019, Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique : sortir du tout néopatrimonial par un dialogue « indiscipliné », *Cahiers d'Études africaines* 234 : 323-357.

BROSSIER Marie, 2019, Le politique, une histoire de famille ?, *Cahiers d'Études africaines* 234 :515.

COE Cati, 2013, « Disputes over Transfers of Belonging in the Gold Coast in the 1870th : Fosterage or Debt Pawning ? », in Erdmute Alber, Jeannett Martin, Catrien Notermans (eds.), *Child Fostering in West Africa. New Perspectives on Theories and Practices*, Leiden, Brill : 201-220.

CORNEVIN, Richard, 1962, *Histoire de Dahomey*, Paris: Berger-Levrault.

CROWDER Michael, 1978, « The French Suppression of the 1916–1917 : Revolt in Dahomeyan Borgu », in Michael Crowder, *Colonial West Africa, Collected Essays*, London, Routledge : 179-197.

DE MORAES FARIAS Paolo, 1995, « Praise Splits the Subject of Speech: Constructions of Kinship in the Manden and Borgu », in Graham Furniss, Liz Gunner (eds.), *Power, Marginality and African Oral Literature*, Cambridge, Cambridge University Press: 225-243.

EDWARD Jeanette, STRATHERN Marilyn, 2000, « « Including our own » Cultures of relatedness: New approaches to the study of kinship », in Janet Carsten (éd.), *Cultures of relatedness: New approaches to the study of kinship*, Cambridge, Cambridge University Press: 149-166.

FICHTNER Sarah, 2009, A Playground for Education Reform or a Battlefield of Donor Intervention? Local Debates on Primary Education and the New Study

Programmes in Benin, revised version, Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies Johannes Gutenberg University of Mainz 95 : 1-35.

FOUCAULT Michel, 2004, *La Naissance de la biopolitique*. Cours au Collège de France, Paris, Gallimard.

FRIEDMANN Thomas, 1999, *The Lexus and the Olive Tree : Understanding Globalization*, New York, Farrar, Straus & Giroux.

GOODY Esther, 1982, *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

GOTIE Bena, 1977, *Bic Gera : Livre d'histoire en langue baatonum*, Parakou.

HOWARD Neil, 2013, 'It's Easier if We Stop Them Moving'. A Critical Analysis of Anti-Child-Trafficking Discourse, Policy and Practice. The Case of Southern Benin, Oxford University Press.

HOUSSOU-ADIN Thomas, 2009, « Bariba », in Molefi Kete Asante, Ama Mazama (eds.), *Encyclopedia of African Religion*, SAGE Publications : 107.

KROEKER Lena, O'KANE David, SCHARRER Tabea, 2018, *Middle classes in Africa. Changing lives and conceptual changes*, New York, Palgrave McMillan.

KUBA Richard, 1996, *Wasangari und Wangara: Borgu und seine Nachbarn in historischer Perspektive*, Hamburg, Lit Verlag.

LALLEMAND Suzanne, 1994, *Adoption et mariage. Les Kotokoli du centre du Togo*, Paris, L'Harmattan.

LALLEMAND Suzanne, 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle*, Paris, L'Harmattan.

LOMBARD Jacques, 1998, « Le modèle socio-politique des peuples du Borgou dans les sociétés d'Afrique Noire », in Elisabeth Boesen, Christine Hardung, Richard Kuba (éd.), *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*, Paris, L'Harmattan : 27-37.

LOMBARD Jacques, 1965, *Structures de type « féodal » en Afrique Noire. Étude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey*, Paris, L'Harmattan.

MARTIN Jeannett, 2013, « Experiencing Father's Kin and Mother's Kin: Kinship Norms and Practices from the Perspective of Foster Children », in Erdmute Alber, Jeannett Martin, Catrien Notermans (eds.), *Child Fostering in West Africa – New Perspectives on Theory and Practices*, Leiden, Boston, Brill: 111-134.

MARTIN Jeannett, 2007, *Yakoubas neues Leben–zum Wandel der Kindspflegschaftsbeziehungen bei den ländlichen Fée (Mokollé) in Nordbenin*, *Africa Spectrum* 42 (2) : 219-249.

MCKINNON Susan, CANNELL Fenella, 2013, *Vital Relations: Modernity and the Persistent Life of Kinship*, Santa Fe, SAR Press.

MEDENOVO Firmin, 2004, *Code de la famille de la République du Bénin*, Tillières-sur-Avre.

NEUBERT Dieter, 2019, *Inequality, socio-cultural differentiation and social structures in Africa: Beyond class*, New York, Palgrave MacMillan.

RAMIN, Jacques, VEYNE, Paul, 1981, *Droit romain et société: les hommes libres qui passent pour esclaves et l'esclavage volontaire*, *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte* 30, 4: 472-497.

République du Bénin, Assemblée Nationale, Loi N° 2002-07, <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/>, pdf Da (05. 1. 2023).

REUTHER Jessica Catherine, 2023, *Fostering Trust. A History of Girlhood and Social Motherhood in West Africa*, Manuscrit inédit.

SCHUBERT Jon, 2019, *Les « glorieuses familles ». Liens de parenté situationnels, stratégie agentielle et critique du pouvoir en Angola*, *Cahier d'Études africaines* 234 : 515-542.

STRATHERN Marilyn, 1990, *Enterprising kinship: consumer choice and the new reproductive technologies*, *The Cambridge Journal of Anthropology* 14 (1): 1-12.

THELEN Tatjana, ALBER Erdmute, 2018, *Reconnecting State and kinship: Temporalities, scales, classifications*, in Tatjana Thelen, Erdmute Alber (eds.), *Reconnecting State and kinship*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

VAN BINSBERGEN Wim, VAN DIJK Rijk, GEWALD Jan-Bart, 2002, *Situating Globality : African Agency in the Appropriation of Global Culture*, in Wim van Binsbergen, Rijk van Dijk (eds.), *Situating Globality. African Agency in the Appropriation of Global Culture*, Leiden, Brill : 3-54.

YATES Douglas, 2019, *The dynastic republic of Gabon*, *Cahier d'Études africaines* 234 : 483-513.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézán» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **50.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin